

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-10-1

Séance du lundi 10 mai 2021

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'OUVRAGE D'ART DE FRANCHISSEMENT DE LA SARRE (RD 623) EN AGGLOMÉRATION DE SARRE-UNION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTES :

BUFFET Françoise
JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente ;
- VU l'article L.2422-12 du Code de la commande publique ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente ;
- VU la délibération du Conseil municipal de Sarre-Union du ... autorisant Monsieur le Maire à signer la présente convention ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU l'avis favorable de la Commission territoriale Ouest Alsace-Saverne-Molsheim en date du 22 avril 2021 ;
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, portant transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement à conclure avec la commune de SARRE-UNION dans le cadre de la réhabilitation de l'ouvrage d'art et de franchissement de la Sarre et de la réalisation, aux abords dudit ouvrage, d'un

dispositif d'éclairage public et de réaménagement des trottoirs relevant de la compétence communale.

- Autorise le Président à signer cette convention et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.
- Décide d'imputer la recette au Programme P086 Opération 001 Chapitre 13 Nature 13148 Fonction 843.

M. Denis HOMMEL, en sa qualité de président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Stéphanie KOCHERT, en sa qualité de maire de la commune de Climbach, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité